

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Un entrepreneur, porté sur la liste d'admissibilité des entrepreneurs d'une ville, qui a été écarté, bien qu'ayant fait le plus fort rabais dans une adjudication spéciale, est-il recevable à demander l'annulation de la décision du bureau d'adjudication qui l'a évincé, et de l'arrêté préfectoral approuvatif de cette décision ?

Le Conseil d'Etat a fait à cette question la réponse suivante, dans un arrêt dont les termes font connaître suffisamment les faits :

Sur la recevabilité. — Considérant que le sieur Caillette, pour demander l'annulation des actes ci-dessus visés (décision du bureau d'adjudication, l'adjudication elle-même, arrêté préfectoral approuvatif), se présente en qualité d'entrepreneur porté sur la liste d'admissibilité des entrepreneurs des travaux de la ville de Paris, et comme ayant été écarté de l'adjudication du 10 juillet 189..., bien qu'ayant fait le plus fort rabais, uniquement à raison des réserves par lui faites dans sa soumission, au sujet des clauses insérées dans l'article 15 du cahier des charges de l'entreprise, qu'il soutenait être illégales et non obligatoires pour les soumissionnaires ; que dans ces conditions la requête est recevable ;

Au fond. — Considérant qu'il résulte de l'instruction et qu'il n'est pas contesté que, pour prononcer l'éviction du sieur Caillette, le bureau d'adjudication s'est uniquement fondé sur les réserves formulées par cet entrepreneur contre les dispositions de l'article 15 du cahier des charges, d'après lesquelles l'adjudicataire était tenu de payer à ses ouvriers un salaire déterminé minimum par la ville de Paris pour une journée de travail, dont elle avait également fixé le maximum de durée ;

Considérant que ces clauses ont été insérées dans le cahier des charges en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 2 mai 1888, qui reproduisait, sur ce point, les délibérations dudit Conseil des 27 avril, 30 décembre 1887, 29 février 1888, lesquelles ont été annulées par décret du 17 mars 1888, comme portant atteinte à la liberté du travail et des conventions entre patrons et ouvriers et comme excédant les attributions légales du Conseil municipal ;

Considérant, au surplus, que l'illégalité desdites clauses a été également reconnue par le pouvoir législatif ; qu'en effet, l'article 2 de la loi du 3 décembre 1888, relative à des travaux à exécuter par la ville de Paris, dispose que les cahiers des charges et séries de prix dressés pour l'exécution des travaux « ne peuvent contenir aucune clause contraire aux dispositions du décret du 17 mars 1888, portant annulation des délibérations du Conseil municipal de Paris, en date des 27 avril, 30 décembre 1887 et 29 février 1888, relatives aux travaux communaux ; toute clause de ce genre sera réputée non écrite » ;

Considérant que les clauses contre lesquelles le sieur Caillette a formulé ses réserves figuraient parmi celles que le décret et la loi ci-dessus visés ont déclarées nulles et de nul effet, à raison de l'excès de pouvoir dont elles étaient entachées et que le requérant est fondé à soutenir que leur insertion dans le cahier des charges de l'adjudication dont s'agit ne pouvait leur conférer un caractère licite et obligatoire à l'égard des entrepreneurs admis à soumissionner les travaux de la ville ; qu'il suit de là que le refus du sieur Caillette de se soumettre aux dites clauses ne pouvait pas

légalement motiver son éviction au profit d'un concurrent dont le rabais était inférieur au sien ; qu'ainsi le sieur Caillette est fondé à soutenir que le préfet de la Seine a excédé ses pouvoirs en approuvant une adjudication dont il avait été écarté pour cette unique raison...

Le Conseil a annulé pour excès de pouvoir l'arrêté du préfet de la Seine approuvant l'adjudication.

L'idée à retenir de cet arrêt est la suivante : une ville ne peut imposer à ses entrepreneurs une limite minima au-dessous de laquelle ne peuvent descendre les salaires des ouvriers, une telle clause porterait atteinte à la liberté des conventions ; si une ville fait insérer une pareille clause dans ses cahiers des charges, un entrepreneur est bien fondé dans son refus de s'y soumettre, et un pareil refus ne peut le faire évincer de l'adjudication. Cette règle est générale, quels que soient l'autorité, l'établissement public qui fassent procéder à l'adjudication.

QUAK-HENRY, *Avocat.*

Chronique Mensuelle

La conférence de M. le docteur Destot. — Une restauration nécessaire. — La radiographie du crâne. — Danger des râteliers postiches. — Influence des rayons X dans le mariage. — La régénérescence de l'espèce humaine. — Avant ! Avant ! Lyon le Melhor !

La découverte du D^r Röntgen, les rayons X, a fait l'objet déjà de plusieurs de nos chroniques ; nous avons exposé la genèse de ces radiations mystérieuses, les appareils ingénieux d'où jaillissent ces effluves enchantés et les perfectionnements apportés par les savants dans la construction du matériel radiographique. Nous avons pu en même temps signaler les nombreuses applications dont ce fluide lumineux est susceptible et reconnaître que la science vient encore d'agrandir le champ des connaissances humaines en mettant à notre disposition un des plus puissants moyens d'investigation qu'il ait jamais été donné à l'homme de concevoir.

Mais c'est surtout la médecine et la chirurgie qui ont trouvé dans les rayons X l'auxiliaire le plus utile et le plus puissant. Si nous pouvions en douter hier encore, nous ne pouvons l'ignorer aujourd'hui, après la lumineuse exposition qu'a bien voulu faire M. le D^r Destot, devant le nombreux auditoire d'invités de l'Association des anciens élèves de la Martinière, dans le grand amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

A ce propos, qu'on veuille bien nous permettre une légère digression. Cette salle est très vaste, parfaitement appropriée pour les conférences scientifiques et littéraires ; mais malheureusement elle l'est doublement *sale* et ses murs enfumés, piqués d'excoriations blanches de plâtre, son plafond plat, monotone et délabré, lui donnent plutôt l'aspect d'une grande taverne que l'apparence d'un sanctuaire intellectuel. Il y a dix ans, hélas ! votre serviteur eut l'honneur de faire, lui aussi, une conférence dans ce même local, sur un sujet brûlant, s'il en fût, puisqu'il s'agissait du feu et de sa puissance, tel était alors le grand amphithéâtre du palais Saint-Pierre ; tel il est encore aujourd'hui.

Eh bien ! qu'attend-on pour faire une restauration indispen-

sable? Il convient de ne pas laisser plus longtemps le grand amphithéâtre dans un état vraiment honteux pour la ville de Lyon. Qu'on se mette à l'œuvre sans retard, que les parois et les plafonds soient recouverts de fresques sévères mais artistiques, que le gaz fumeux soit remplacé par l'électricité, qu'on ne néglige rien, car la salle en vaut la peine, pour doter notre ville d'un amphithéâtre digne des Lyonnais et de la science dont il sera le temple.

Mais revenons aux rayons X et à la conférence du D^r Destot. Ce savant praticien est le véritable professionnel de la radiographie; il en connaît tous les secrets, il sait l'asservir et l'assouplir, cet agent impondérable, à tous les besoins de la médecine et de la chirurgie. Diogène, une lanterne fuligineuse à la main cherchait un homme et ne le trouvait pas; M. le D^r Destot, armé, suivant son heureuse expression, de cette nouvelle lanterne des rayons X, projette la clarté dans les profondeurs les plus inaccessibles de notre organisme, met à nu, sans le secours du scalpel, les blessures internes, les atteintes non soupçonnées aux viscères les plus cachés, apporte la certitude partout où le diagnostic ordinaire est impuissant ou n'émet que de vagues hypothèses, pose le doigt invisible sur la plaie ignorée et dit: c'est là.

M. le D^r Destot ne parle pas en professeur, puisqu'il n'est pas devant des élèves, mais en agréable et intéressant conférencier. Il instruit à la manière des Spartiates qui, pour enseigner la tempérance à leurs enfants, leur montraient le spectacle odieux de l'ivresse. C'est ainsi que nous aurons vu défiler sous nos yeux, grâce aux belles projections de MM. Boulade frères, toute la navrante théorie des maux qui affligent si malheureusement notre pauvre humanité et cela depuis la tête jusqu'aux pieds.

* *

La radiographie du crâne est particulièrement difficile et délicate. Etant donné que cette opération n'est autre que la photographie de l'objet par les rayons X utilisés comme source de lumière, que les os constituent précisément une des matières les plus opaques pour lesdits rayons, on conçoit que les corps étrangers ou les lésions accidentelles à l'intérieur de la boîte crânienne puissent être difficilement décelés par la radiographie.

Les photographies en X, ne sont en effet, que la silhouette des corps opaques, qui se profilent en noir sur la plaque sensible, par opposition aux chairs et liquides de l'organisme qui sont, eux, plus particulièrement transparents à ces rayons.

Voici le crâne d'un malheureux qui s'est tiré deux coups de revolver sous le menton; le patient ne s'en portait pas plus mal pour cela, il avait même bon pied, bon œil, sauf qu'il n'y voyait pas de l'œil droit dans une seule direction, celle de haut en bas. Ce mystère inexplicable fut facilement dévoilé au moyen de la radiographie, qui par une tache plus sombre, montre sur le crâne un fragment d'os venant comprimer le nerf optique, d'où la paralysie partielle de la vue, si singulière au premier abord.

Ah! la tache révélatrice est plutôt vague, elle est peu visible pour le commun des mortels, mais elle n'échappe pas aux yeux d'Argus de la science.

Il paraît d'ailleurs qu'on peut vivre en bonne intelligence avec une balle dans la tête, témoin Vacher, le tueur de bergers, qui s'accommodait très bien d'un projectile logé dans l'oreille moyenne; ledit objet fut parfaitement accusé par la radiographie.

Un autre sujet très intéressant est celui qui ayant subi l'extraction d'une balle et des fragments d'os entraînés dans la matière cérébrale, était guéri depuis cinq ans. Subitement il prend des crises d'épilepsie, on ne sait à quoi en attribuer la cause, une plage sombre sur la plaque radiographique vient déceler la présence d'un kyste.

Le kyste existe bien, mais à quelle profondeur le chirurgien doit-il porter son scalpel? C'est alors qu'intervient le procédé du

stéréoscope si judicieusement appliqué à ces circonstances par M. le D^r Destot.

La stéréoscopie, on le sait, est le moyen de voir les objets, dans leur forme véritable, par le relief de deux images, regardées simultanément et prises de deux points de vue différents. On détermine ainsi non plus la silhouette plane du corps étranger ou pathologique mais sa forme, ses dimensions et son épaisseur. De plus, en repérant ces images par rapport aux directions successives des foyers radiographiques, on conçoit que l'objet se trouve exactement à l'intersection des rayons allant des images aux deux foyers successifs; on arrive à déterminer ainsi la position exacte du corps, dont la radiographie seule avait simplement affirmé l'existence.

* *

De quel secours sont ces précieux rayons lors des accidents presque journaliers qui consistent dans la déglutition d'aliments bizarres tels que pièces de monnaie, épingles, aiguilles et même rateliers.

Cette dernière ingérence surtout est paraît-il des plus fréquentes et des plus dangereuses aussi par suite de la présence des crochets fixant l'ustensile aux maxillaires. C'est donc, à la veille du jour de l'an, un conseil à donner aux belles-mères: mesdames, n'avez pas vos rateliers! D'ailleurs la radiographie est là pour désigner l'endroit où l'objet reste accroché, mais quel chirurgien oserait s'exposer aux morsures d'un dentier de pareille provenance?

Grâce aux rayons X, le docteur peut lire dans la poitrine, comme dans un livre, les poumons sains apparaissent éclairés sous les barreaux sombres de la cage thoracique; l'infâme maladie qui infeste les villes se révèle au contraire par des stries noirâtres caractéristiques. Ainsi les doux rayons peuvent révéler le mal dès son origine et permettent de le combattre à temps par l'hygiène et tous les moyens, si faibles qu'ils soient malheureusement, dont dispose la thérapeutique moderne.

Le médecin peut photographier à chaque instant pour ainsi dire l'état et la marche de la maladie. Voyez les poumons de cet enfant, brûlant de fièvre, leur image est une ombre opaque; mais quelques jours après l'ombre commence à fondre, la nuit s'efface et le poumon s'éclaire de plus en plus; quelle clarté, quelle lueur bien-faisante pénètre en même temps et à mesure, comme une aurore joyeuse dans le cœur du père et de la mère attentifs.

Ce cœur qui participe aux agitations les plus intimes de notre vie intellectuelle, qui est le moteur intérieur de notre organisme est difficile à fixer par la radiographie pour laquelle on ne connaît pas encore l'instantané. Toutefois, par un ingénieux artifice, basé sur l'emploi simultané de deux foyers électriques, M. le D^r Destot est parvenu à rendre visibles la forme et les battements du cœur.

Nul doute que les procédés se perfectionnant, on n'arrive à radiographier les cœurs et à les classer suivant l'état d'âme des sujets, en cœurs durs, tendres, aimants et passionnés. Alors plus d'unions mal assorties, rien ne sera plus livré au hasard, on ne conclura plus qu'en connaissance de cause, pièces en mains, c'est-à-dire après examen radiographique des cœurs en présence. Sans compter que les rayons X permettent de suivre toutes les fluctuations de l'estomac, de reconnaître la marche et la fin de la digestion et de classer ainsi les sujets d'humeur gaie, hypocondriaque ou atrabilaire.

* *

Mais c'est surtout dans les affections chirurgicales que s'affirme le triomphe de la radiographie; ces funestes déformations des hanches et du bassin, ces désarticulations navrantes de la tête du fémur qui produisent la marche déhanchée du canard, ces coxalgies tuberculeuses malheureusement si fréquentes, ces fractures des os si multiples et si diverses, tous ces accidents, toutes ces

VILLE DE LYON

des Arts

infirmités, qui autrefois donnaient lieu à tant d'erreurs et de tâtonnements funestes aux misérables patients, se présentent aujourd'hui, sans voiles presque, comme le nez au milieu du visage, pour l'œil du docteur armé du rayon bienfaisant.

Voici par exemple un sujet atteint d'un sarcome, vaste tumeur qui a envahi l'os du péroné ; le diagnostic ordinaire ne permet pas de décider si la tumeur est maligne ou non ; dans le doute, au lieu de s'abstenir, il faut couper le membre pour éviter une issue funeste. Mais si la radiographie est consultée, elle décèlera, s'il y a lieu, une enveloppe qui circonscrit le mal et caractérise le sarcome de nature bénigne, il suffira de faire l'ablation locale de la tumeur et le malade conservera sa jambe, ce qui n'est pas à dédaigner, on en conviendra.

On sait que les os de la main sont merveilleusement dessinés par les rayons X. Or les diverses professions manuelles ont, naturellement, une influence déformatrice très grande sur l'ossature de la main. Ces déformations mises en relief par la radiographie sont caractéristiques et donnent le moyen d'assigner au sujet la profession même qu'il exerce. On conçoit quels indices certains un pareil procédé peut apporter à la justice dans la poursuite des crimes et la découverte des coupables.

Enfin, croirait-on que la radiographie soit susceptible de pronostiquer la croissance future d'un enfant ? Prenez la photographie en X de l'avant-bras, si l'image révèle la présence du cartilage de conjugaison qui relie le cubitus aux os de la main, la croissance est possible, si non le sujet a terminé son évolution et ne grandira plus.

Alors, et dans le premier cas seulement, on a recours au corps thyroïde, cet organe mystérieux qui, suivant les cas, devient le siège du goitre ou contribue au contraire à donner au cou des femmes cette forme moulueuse et arrondie qui est l'un des signes les plus certains de leur grâce et de leur beauté !

Mais c'est d'un autre corps thyroïde qu'il s'agit, celui que l'on trouve dans les boucheries et que l'on fait ingérer aux malingres, rachitiques et autres ragotins. Sous l'action de cette nourriture ravigotante, le nabot devient géant, le crétin se développe, l'avorton se fait homme ; c'est la régénérescence de l'espèce humaine par le corps thyroïde.

Tels sont les aperçus pleins d'intérêt que M. le Dr Destot a développés devant nous. On voit quel parti le savant praticien a su tirer de la découverte de Röntgen ; quels soulagements, quels bienfaits ses méthodes radiographiques doivent apporter à notre pauvre humanité toujours en prise avec la douleur. Comme à Claude Bernard, comme à tant d'autres illustres Lyonnais, notre ville lui sera redevable aussi de sa haute réputation scientifique qui la place toujours en tête du progrès et justifie sa belle devise :

Avant ! avant ! Lyon le melhor !

DARYMON.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Dimanche 18 décembre dernier avait lieu, au Palais du Commerce, avec la solennité accoutumée, la distribution des récompenses que la Société académique de Lyon accorde aux lauréats de ses concours annuels, et aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment que leurs services et leurs capacités professionnels désignent spécialement à son attention.

Sur l'estrade avaient pris place, M. Hirsch, architecte en chef de la ville, président de la Société académique d'architecture, accompagné des membres du bureau de la Société, ainsi que le bureau de la Chambre syndicale des entrepreneurs, et des personnalités du monde du bâtiment. Dans la salle, où se trouvaient les lauréats et

un nombreux public, nous avons remarqué plusieurs entrepreneurs venus là pour donner un témoignage de sympathie à leurs modestes et dévoués collaborateurs auxquels allaient être décernées des récompenses et adressés de publics éloges.

M. Hirsch prononce le discours suivant qui a été à maintes reprises coupé par les applaudissements de l'assistance.

DISCOURS DE M. HIRSCH

Mesdames,
Messieurs,

Pour la seconde fois, j'ai l'honneur et l'heureuse fortune de présider cette fête du travail et de l'intelligence, de quitter pour un instant le souci des affaires administratives et de pouvoir respirer ici la pure et fortifiante atmosphère d'une réunion de famille, où l'on retrouve tant de bonnes et cordiales sympathies.

Aussi, cette présidence qui, au début, m'était apparue comme une charge assez lourde, comme un mandat hérissé d'obstacles et de difficultés, me semble-t-elle aujourd'hui si légère et si agréable.

En cherchant à me rendre compte de l'impression que j'éprouve en ce moment, je n'hésite pas à en attribuer la cause efficiente à l'œuvre de notre Société, qui, comme toutes les bonnes actions, porte en elle-même sa récompense et ses joies. Je ne voudrais pas blesser la modestie de mes honorables collègues, et cependant je tiens à ne pas laisser ignorer que c'est grâce à leur vigilance que notre Société a su maintenir le bon renom dont elle jouit depuis près de soixante-dix ans.

Un de nos membres les plus érudits, M. Léon Charvet, vient d'en faire la démonstration dans un remarquable ouvrage renfermant la biographie des architectes Lyonnais, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Ce travail de patience et de compilations est le résumé d'un labeur de trente années, auquel s'est appliqué notre distingué collègue ; il honore grandement notre corporation, et je suis heureux d'en féliciter publiquement l'auteur. Si, maintenant, nous jetons un regard autour de nous, il est permis de constater que les architectes contemporains ne s'endorment pas sur les lauriers du passé ; passionnés pour le bien, admirateurs du beau, entraînés par le désir de réaliser d'incessants progrès, leur action et leurs efforts s'exercent sur tout ce qui peut contribuer à accroître notre patrimoine artistique et scientifique. La Société académique d'architecture de Lyon ne s'est pas laissée devancer dans cette marche en avant ; j'en trouve la marque indéniable dans l'assiduité avec laquelle ses membres ont suivi en si grand nombre les séances du dernier exercice et dans les intéressants rapports consignés dans nos procès-verbaux. De leur côté, les jeunes artistes qui ont pris part à nos concours d'architecture et d'archéologie sont venus plus nombreux que précédemment et ont soumis à notre examen des œuvres dont l'importance et le mérite ont été hautement appréciés par le jury ; aussi, n'avons-nous pas hésité à augmenter la liste et la valeur des récompenses à leur attribuer. Ai-je besoin d'ajouter que si ces récompenses constituent un témoignage d'estime et un encouragement pour les concurrents, elles honorent, en même temps, les maîtres qui se sont attachés à former des élèves distingués et à préparer pour l'avenir des sujets initiés aux meilleurs principes de notre art. Nous avons surtout appris avec beaucoup de satisfaction que tous les lauréats de ces concours ont eu pour maîtres des membres de notre Société, notamment MM. Dubuisson, Huguet, Perrin et Rogniat, auxquels nous adressons nos meilleurs compliments.

D'autre part, il a été porté à notre connaissance que M. Adrien Robert avait obtenu le deuxième prix au Congrès de Rouen, à la suite du Concours général ouvert par l'Association provinciale des architectes français, et que M. Stéphane Bonnamour avait été reçu en bon rang à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris.

Il nous est bien agréable d'inscrire ces succès au bénéfice de l'exercice qui va se terminer, ce qui nous donne la conviction que notre œuvre peut être considérée comme avantageuse pour ceux qui en profitent et excellente pour ceux qui l'accomplissent.

Si, aux premiers, elle apporte l'aide, le secours et l'appui moral, si elle répare dans une certaine mesure les déceptions qu'on est généralement porté à mettre sur l'injustice du sort, aux seconds elle provoque les plus nobles jouissances de l'existence, l'activité bienfaisante, la vie plus intense par l'épanouissement et la chaleur du cœur, enfin elle a sa source et puise son inspiration dans la pratique de la solidarité qui est la plus ferme défense, le plus solide soutien de toute organisation sociale.



Gardons-nous, à l'époque où nous vivons, de laisser refroidir l'ardeur de ces sentiments qui exercent, d'ailleurs, leur efficace action sur des intérêts matériels de premier ordre.

En effet, nous sommes arrivés à des jours de combat, où toutes les nations rivalisent d'efforts pour se perfectionner dans les arts et pour améliorer les produits de leur industrie. A l'occasion d'un voyage en pays étranger, il m'a été donné de constater à quel point ces efforts ont été mis en évidence et combien la supériorité artistique que nous avons acquise nous est ardemment disputée. Il y a là un avertissement salutaire, dont nous devons profiter, au lieu de nous livrer à une trop confiante sécurité qui pourrait conduire à une déchéance prochaine.

On a beau appeler pacifiques les luttes de l'art et de l'industrie; on y combat en apparence à armes courtoises, et les barrières semblent s'abaisser sous l'inspiration d'une haute pensée libérale; mais c'est là une grave illusion: les rivalités nationales ne s'effacent pas et les intérêts conservent toujours de peuple à peuple leur antagonisme naturel. Il nous faut donc travailler avec énergie, non seulement pour éviter les désastres d'une défaite, mais aussi pour accroître l'héritage que nos prédécesseurs nous ont laissé.

C'est d'ailleurs par le travail que l'homme acquiert l'indépendance, la dignité et la considération; le découragement est la maladie des faibles. On raconte que notre célèbre peintre Ingres travaillait et apprenait encore à quatre-vingt-cinq ans. On le voyait passer de grand matin dans les rues de Paris, pour se rendre dans une maison où il faisait une copie du portrait de Marie Tudor, par Holbein. Abordé par un de ses amis, qui lui demandait pourquoi il se donnait tant de peine, il lui répondit: « Je travaille et j'apprends. »

Travailler pour apprendre et apprendre pour savoir bien travailler ensuite, quel noble but et quelle louable émulation!

C'est ainsi que l'on arrive à conquérir le succès, surtout aujourd'hui où le mérite reconnu est la véritable noblesse et où l'homme utile peut aspirer à la plus grande considération, le premier ne devant être que le plus digne.

Je me permets d'adresser particulièrement ces conseils aux jeunes architectes qui ont pris part aux concours de notre Société, en ajoutant qu'il n'y a pas d'art possible sans un labeur soutenu et sans cette expansion de l'âme qui s'élève de tout ce qui est beau, vrai et utile, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Jeunes artistes, élevez-vous par la pensée vers la mère-patrie de l'art, et voyez avec quelle émotion enthousiaste il était cultivé et senti dans toute l'étendue de la Grèce.

Le culte du beau était si passionné sur cette terre privilégiée qu'il faisait en quelque sorte partie des mœurs et de la vie de ses habitants. Aux applaudissements du peuple athénien, Phidias décorait de ses panathénées les frises du Parthénon, Pindare immortalisait les jeux olympiques, Eschyle, Sophocle et Euripide faisaient d'un seul bond arriver l'art tragique à son apogée, Socrate et Aristote enseignaient la morale la plus pure sous les portiques de l'Agora, et Platon, sur les hauteurs embaumées du cap Sunium, instruisait ses disciples des choses les plus sublimes des connaissances humaines.

On avait donc bien raison de dire alors que les muses étaient sœurs, comme on peut également ajouter que les beaux-arts sont frères, puisqu'ils se prêtent un mutuel appui. L'architecture combine l'ensemble et en coordonne toutes les parties; c'est le compositeur d'une symphonie qui a besoin, pour se manifester, du concours de divers instruments. Il en est de même dans la composition d'un édifice qui réunit, dans son ordonnance générale, des éléments empruntés à la sculpture, à la peinture et à cette branche si intéressante de l'art industriel. Mais que pourrait le maître de l'œuvre sans le secours intelligent et laborieux des patrons, contre-maitres et ouvriers qui, à l'exemple des musiciens d'un orchestre, viennent collaborer à l'exécution et donner un corps aux conceptions de l'artiste créateur? Sans ces aides dévoués et indispensables, il ne pourrait rendre viables et tangibles les trésors de son imagination, les produits de son travail et de ses veilles.

Tant il est vrai qu'un édifice, qui est la résultante de nombreuses collaborations, représente en même temps un ouvrage dans lequel interviennent des éléments infiniment variés et porte l'empreinte de l'entente complète qui a existé entre les divers membres d'une même famille.

La réunion d'aujourd'hui n'est-elle pas une preuve de la conformité de sentiments et de la bonne intelligence qui règnent entre les artistes et les praticiens composant la grande corporation du bâtiment, cet auxiliaire si important de la production nationale?

Faisons donc des vœux pour que les liens qui nous unissent depuis si longtemps se maintiennent et se resserrent de plus en plus; que la plus inaltérable harmonie subsiste toujours parmi nous, et qu'au moment où s'ouvrira l'Exposition de 1900 nous puissions montrer à toutes les nations la supériorité de la France, manifestée par ses ouvrages artistiques. Cette supériorité ne peut être obtenue que par un accord parfait entre tous les travailleurs apportant le concours de leur intelligence et de leur dévouement à tout ce qui se rattache en particulier à l'industrie du bâtiment et, en général, à la marche en avant de notre cher pays dans la voie du progrès matériel, moral et intellectuel.

Avant de donner la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du palmarès, je tiens à adresser, au nom de la Société académique d'architecture de Lyon, de bien sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu accepter notre invitation. En particulier à M. le Préfet du Rhône qui, en témoignage de l'intérêt qu'il porte à nos travaux, a daigné se faire représenter par l'honorable M. Martin, vice-président du Conseil de préfecture du Rhône. A M. le Maire de Lyon, dont la sollicitude est hautement appréciée par tous et qui a délégué pour assister à cette cérémonie le très sympathique M. Firmery, adjoint, représentant si dignement la Municipalité lyonnaise. A M. le Président de la Chambre de commerce, que nous remercions doublement et de sa gracieuse hospitalité et de la désignation qu'il a bien voulu faire de M. Paufigue, si avantageusement connu pour son dévouement à toutes les œuvres qui touchent aux intérêts de notre cité. A M. le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, avec lequel nous vivons toujours en parfait accord et qui va avoir la satisfaction d'assister à la distribution des médailles si généreusement offertes par la Chambre syndicale aux ouvriers les plus méritants. A M. le Président de l'Union architecturale, cette jeune et vaillante Société. A vous tous, Mesdames et Messieurs, qui êtes venus en si grand nombre assister à cette cérémonie, nous donnant ainsi un témoignage bien précieux de l'intérêt que vous portez à notre œuvre. Nous en recueillons l'expression avec la plus profonde reconnaissance.

Et je termine, Mesdames et Messieurs, en félicitant bien chaleureusement les lauréats de ce jour, artistes et artisans. Quant aux candidats qui n'ont pu être admis à participer aux récompenses que nous allons décerner, qu'ils ne perdent pas courage; nous leur donnons rendez-vous à l'année prochaine, en leur souhaitant bonne chance et en leur disant: « au revoir ».

La Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment a eu en son sympathique président, M. J.-B. Rouchon, un excellent interprète.

DISCOURS DE M. ROUCHON

Monsieur le Président,

Je vous remercie des paroles bienveillantes que vous venez de m'adresser. Permettez qu'à présent, je vous remercie, Monsieur le Président, au nom de la Chambre syndicale. Je vous remercie, vous, Monsieur le Président et la Société académique tout entière, d'avoir eu l'heureuse idée d'instituer cette belle fête qui nous réunit aujourd'hui. Pour la troisième fois, Messieurs les architectes, j'ai l'honneur d'être parmi vous et pour la troisième fois, mon cœur est charmé devant cette cérémonie grandiose, je dirais même plus et j'aventurerais le mot humanitaire.

Oui, Messieurs, c'est à vos largesses et à votre amour de la société que nous devons cette noble création, à laquelle nous pouvons donner le nom orgueilleux de: Fête du Bâtiment. Mais aussi, Messieurs, comme la Chambre syndicale vous remercie; elle comprend que vous avez trouvé un stimulant au travail, qui réveille les sentiments du cœur et ennoblit le travailleur.

Enfin, Messieurs, je n'ai que des remerciements à vous adresser, au nom des lauréats, au nom de la Chambre syndicale et en mon propre nom.

On ne saurait en effet trop louer la Société académique d'architecture d'entretenir parmi les contre-maitres et ouvriers une féconde émulation et de récompenser ceux qui par la durée de leurs services, par leurs efforts persévérants, par leur dévouement, non seulement contribuent à la prospérité de leurs patrons, mais encore sont comme praticiens d'excellents exemples et de bons conseillers pour leurs camarades. C'est avec le plus vif plaisir que nous publions ici leurs noms, en leur adressant nos plus sincères félicitations ainsi qu'aux jeunes lauréats des concours.



CONCOURS D'ARCHITECTURE

Bains au confluent du Rhône et de la Saône.

1^{er} prix *ex æquo*. — *Trèfle à quatre feuilles* : M. Adrien ROBERT, place Saint-Clair, 1, élève de M. Sainte-Marie Perrin. — *Outis* : M. Jean BACCONNIER, rue Moncey, 112, élève de MM. Huguet et Rogniat, à chacun une médaille d'or et une somme de 100 francs.

2^e prix. — *Baths* : M. Jules DUBUISSON, cours Lafayette, 25, élève de M. Huguet et de son père, une médaille de vermeil et 50 francs.

CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE

Relevés de documents archéologiques au quartier Saint-Paul.

1^{er} prix. — *Trois trèfles* : M. Marius CHAUDIER, cours Lafayette, 9, élève de M. Huguet, une médaille d'or, une somme de 100 francs et un des ouvrages légués par feu M. Echernier.

2^e prix. — *Jadis* : M. Louis CORRET, rue Boissac, 7, élève de MM. Huguet et Rogniat; une médaille de vermeil et 100 francs.

3^e prix. — *Saint-Paul* : M. Louis DUBUISSON, cours Lafayette, 25, élève de M. Huguet et de son père, une médaille d'argent et 50 francs.

4^e prix. — *Qui a compagnon a maître* : M. Rogatien LENAIL, grande rue de la Guillotière, 243, une médaille d'argent.

RÉGOMPENSES AUX CONTREMAÎTRES ET OUVRIERS DU BATIMENT

Médaille de vermeil, fondation Journoud : M. Louis LALANDE, contre-maître serrurier chez M. Brizon.

Médailles de vermeil, offertes par la Société académique d'architecture : M. Louis NARDONNET, dit le Capitaine, contre-maître maçon chez M. Dumont neveu. — M. Léon ROBERT, contre-maître charpentier chez M. L'ébat. — M. Théophile BAGNARD, contre-maître cimentier chez M. Jarnot. M. Jean BOCQUET, contre-maître bronzier chez M. Berlie, constructeur.

Médailles d'argent, offertes par la Société académique d'architecture : M. Claude LIARD, contre-maître maçon chez MM. Fessetaud et fils. — M. Claude CHEVALIER, contre-maître menuisier chez M. Hatton. — M. Amédée GARON, ouvrier peintre-plâtrier chez M. Fournier. — M. Jean PEYNAUD, contre-maître maçon chez M. Vertadier.

Médailles d'argent, mises à la disposition de la Société académique d'architecture par la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon : M. Jean THOMAS, ouvrier maçon, chef de rigue, chez M. Ballet. — M. François LONCHAMON, ouvrier maçon chez M. Rouchon. — M. Christophe MAILLET, ouvrier tôlier-fumiste chez M. Schmitt. — M. François ROUSSEAU, contre-maître maçon chez M. Chatoux jeune. — M. Joseph CAMARD, contre-maître maçon chez MM. Paufigue frères. — M. Gilbert RIEFFAT, ouvrier maçon, chef de rigue, chez M. Pétraud.

Médailles de bronze, offertes par la Société académique d'architecture : M. Jean CAVARNIER, ouvrier cimentier chez M. Cavarnier. — M. Placide BERTHOLON, ouvrier charbon, employé aux carrières de M. Perrin, à la Grive. — M. Guillaume MOURIÉRAS, ouvrier maçon chez M. Nierfeix. — M. Edouard FOLTZER, ouvrier peintre-plâtrier chez M. Baudier.

L'Amélioration du Quartier Saint-Paul

Le Conseil municipal a définitivement approuvé le projet concernant l'amélioration du quartier Saint-Paul et a décidé la mise à l'enquête.

Ce projet est beaucoup plus restreint que le comportaient les propositions primitives de l'Administration. Malgré cela, les dépenses prévues pour l'opération atteindront deux millions, somme qui sera prélevée sur les fonds à provenir de l'emprunt de dix sept millions dont la Ville poursuit actuellement la réalisation.

La transformation de ce quartier se réduit ainsi aux dispositions suivantes :

1^o L'ouverture d'une rue de 16 mètres de largeur entre la place du Petit-Change et la place Saint Paul ;

2^o La création d'une rue de 12 mètres de largeur entre le quai de Bondy et la rue de 16 mètres précitée, sur l'emplacement occupé par la place de l'Ancienne-Douane ;

3^o L'élargissement partiel des rues Lainerie, de l'Angile et du quai de Bondy ;

4^o La suppression d'une partie des rues de l'Arbalète et Saint-Eloi, de la place de l'Ancienne-Douane et de l'impasse de ce nom.

On remarquera que les modifications ne sont pas considérables, eu égard à la somme relativement assez forte qui sera dépensée,

et que le tracé ne répond pas très bien aux besoins de la circulation.

En effet, le centre d'attraction de ce quartier est la gare Saint-Paul, bientôt complétée par la station du futur funiculaire de Fourvière, et il semble logique de disposer les nouvelles voies publiques de manière à faciliter les dégagements de ces deux gares dont le mouvement de voyageurs, déjà considérable pour l'une d'elles, ira constamment en s'accroissant.

Or, pour dégager convenablement ces abords, il faut au moins deux grandes artères conduisant les piétons et les véhicules, aussi directement que possible, dans les deux directions principales. Ces deux principaux sens de circulation sont, d'une part, les Terreaux et les Brotteaux par le pont la Feuillée, d'autre part, le centre de la ville, Perrache et la Guillotière par le pont Nemours.

La première direction est suffisamment desservie par la rue Octavio-Mey. Quant à la seconde, elle le sera fort mal par la rue de 16 mètres projetée, laquelle obligera voyageurs et voitures à suivre une ligne brisée, par la place du Petit-Change, pour atteindre l'ancien pont de Pierre.

Il nous semble donc que le simple bon sens, au point de vue des nécessités de la circulation, exigeait une large rue en ligne droite entre la gare Saint-Paul et la tête du pont Nemours, rue qui aurait coupé en biais ce vieux quartier et aurait bien mieux assaini cette partie de la ville. Quant aux autres rues secondaires, parallèles ou perpendiculaires au quai de Bondy, on aurait pu conserver les tracés prévus, mais en rectifiant convenablement les anciens aboutissants sur les places du Petit-Change et de l'Ancienne-Douane.

L'exécution de ce projet n'aurait pas coûté beaucoup plus cher que celui de l'Administration. D'ailleurs, les terrains à construire auraient eu une bien plus grande valeur par suite de cette large voie directe, qui serait rapidement devenue très passagère, et il eût été possible, en tirant judicieusement parti de cette plus-value, de compenser bien au delà l'augmentation de dépenses.

Evidemment, il ne saurait être question aujourd'hui de refuser le programme de transformation du quartier Saint-Paul, tel que vient de l'approuver le Conseil municipal, car cela reculerait indéfiniment l'amélioration si urgente de ce pauvre quartier, mais il nous est bien permis de rappeler les critiques que nous avons déjà formulées il y a plusieurs mois, alors que cette question était à l'étude, et de protester une fois de plus sur la tendance fâcheuse de l'Administration à n'adopter, sous prétexte d'économie, que des projets insuffisants et de beaucoup trop coûteux pour les services réels qu'ils peuvent rendre.

Cette manière de faire est malheureusement générale quand il s'agit des transformations nouvelles. Mieux vaudrait se borner à améliorer grandement un petit nombre de quartiers d'avenir, en abandonnant les autres à leur triste sort, plutôt que de semer les millions sur tous les points de la ville sans résultat bien sérieux.

VALROSE.

**LA QUESTION DES PASSAGES A NIVEAU
ET LE DÉPLACEMENT DE LA GARE A MARCHANDISES DE LA PART-DIEU**

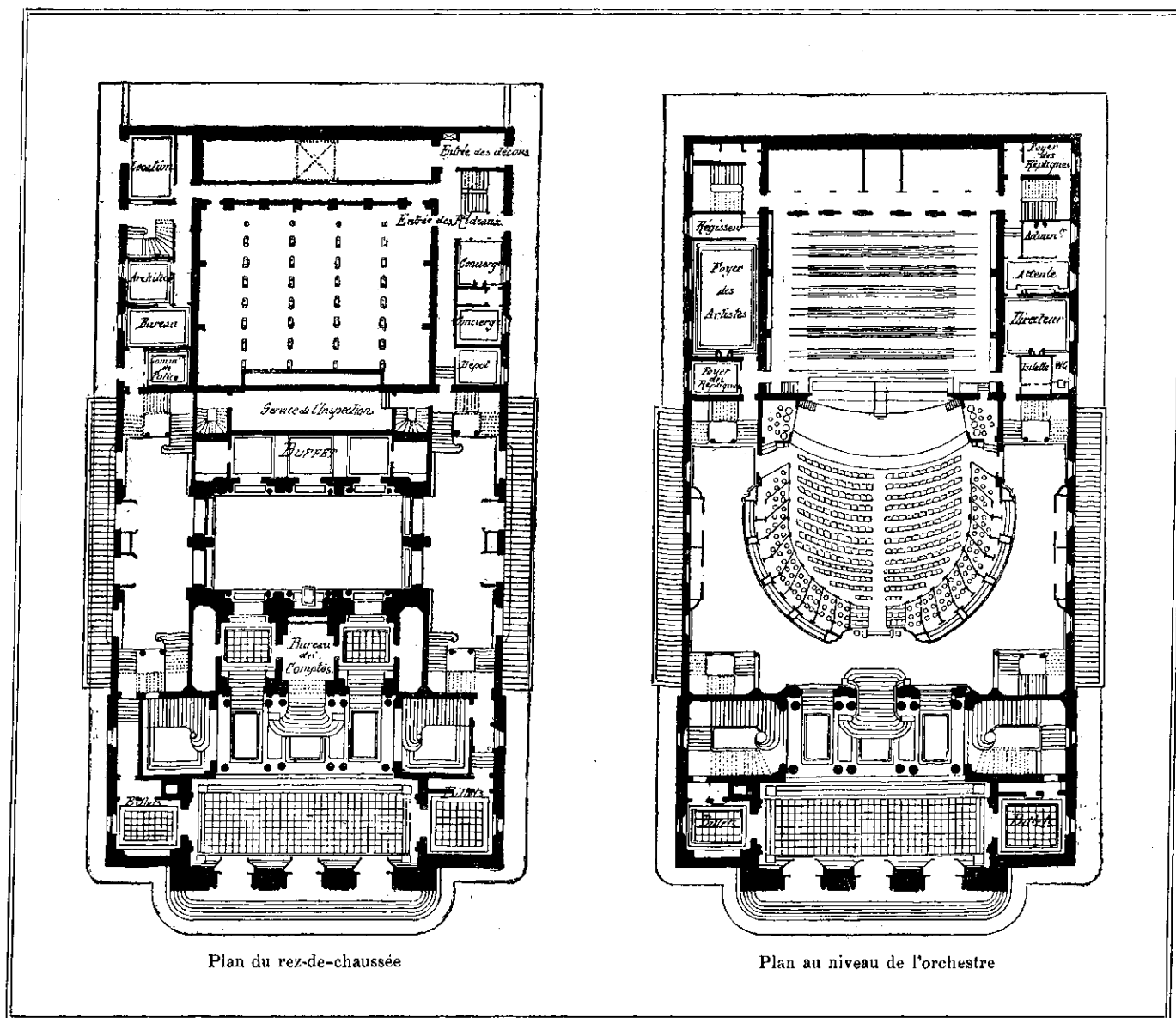
Dans notre dernier numéro, notre collaborateur Sined, étudiant le rapport de la Chambre de commerce relatif à cette importante question, exposait les avantages qu'offrirait l'établissement de la gare à marchandises dans le quartier du Tonkin. Ses conclusions trouvent un appui de la plus haute valeur dans la délibération suivante prise par la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments :

Le Conseil de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la ville de Lyon, représentant six cent trois entrepreneurs syndiqués appartenant aux

douze, de Raphael Collin, de Maignan qui en a également peint le plafond. Celui de la salle est de Benjamin Constant; on peut lui reprocher d'avoir fait une voûte sombre qui jure avec la décoration blanc et or d'un très bon goût rehaussée par le fond rouge des loges. Les piliers de neuf arcades supportent cette voûte élevée à 17 mètres au-dessus du plancher des fauteuils d'orchestre qui sont desservis par une allée centrale, disposition des plus pratiques, facilitant beaucoup l'accès des places, et l'évacuation rapide en cas d'alarme. A chaque pendentif le champ est en mosaïque d'or ramagée de feuillages verts, alternant avec un mascarons; un bel enfant ailé et nu,

accostées à un cartouche, alors que deux autres, du même auteur, les ailes également éployées, soulèvent avec grâce aux extrémités de l'arc, les plis épais du manteau d'arlequin, en ronde bosse. Le rideau tombant est l'œuvre du décorateur Rubé.

Le théâtre contient comme l'ancien 1500 places. Le vaisseau de la salle mesure 16^m50 de largeur et 17^m50 en profondeur; la scène a 17^m50 sur 17^m95. Le monument renferme en outre les multiples services qui en constituent l'accessoire indispensable. Les différents entrepreneurs étaient: M. Valbre, pour la maçonnerie; M. Faveron, pour la charpente; MM. Bardoux et Blavette, pour la



LE NOUVEL OPÉRA-COMIQUE

portant un cartouche, voltige dans le nuage d'une draperie agitée; enfants et mascarons sont modelés par Lombard. Mais on reproche à ces colonnes, malgré leur aspect décoratif, de masquer la scène aux spectateurs, alors que les moyens actuels de construction auraient permis d'élargir la voûte et de la faire reposer sur le mur séparant les couloirs de la salle. Chacun des piliers sur lesquels pose la coupole se rehausse d'une cariatide de Coutant, finissant en gaine, et soutenant de ses bras arrondis les bords de la deuxième galerie. Des mascarons à l'appui de cette galerie, des cartouches au balcon de la troisième, des boucliers à celui de la dernière. Deux belles figures ailées, sculptées par Marqueste, au milieu de l'arc surbaissé du cadre supérieur de la scène, sont

charpente en fer; M. Bernard, pour les grilles; MM. Paulin, Mathelin et Garnier, pour la couverture; M. Bonhomme, pour la menuiserie; M. Simonet, pour la menuiserie artistique; M. Cornil, pour la peinture; M. Herscher, pour le chauffage; M. Borgnès, pour la fumisterie; M. Akar, pour l'électricité; M. Benzack, pour les marbres; M. Bertheau, pour le stuc; MM. Guilbert et Martin, pour les mosaïques; MM. Hamel et Abel Poulin, pour la décoration.

Ajoutons, pour terminer, que M. Louis Bernier a été, à l'occasion de l'inauguration de son monument, promu officier de la Légion d'honneur.

H. S.

LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE

Le *Salut public* du 28 décembre publiait la sensationnelle nouvelle suivante :

« Nous sommes informés de la disparition prochaine du vieux et désagréable pont de la Guillotière. Un ingénieur de notre ville, M. Lachat, vient de déposer à la préfecture du Rhône un projet en vue de remplacer le pont actuel par un pont-galerie métallique couvert de 30 mètres de largeur, dont les deux cotés seraient occupés par de superbes magasins. En outre, la partie supérieure de la galerie serait occupée par des allées et plateformes qui constitueraient le plus agréable lieu de promenade.

« Nous croyons pouvoir affirmer que cette affaire est lancée par un grand établissement métallurgique de notre région

« Ajoutons que l'Etat et la Ville de Lyon n'auraient en aucune façon, à participer aux dépenses qui seraient entièrement supportées par une Société en voie de constitution. Espérons que nous verrons bientôt commencer les travaux qui consisteront, au début, dans l'établissement d'un pont provisoire, dans le prolongement de la place de la Charité. »

Le projet ne manquerait certainement ni d'à-propos ni d'originalité : depuis longtemps en effet la reconstruction du pont de la Guillotière est considérée comme absolument nécessaire. Indépendamment de la déclivité si nuisible à la circulation des voitures, la fréquence des passages de tramways constitue un danger contre lequel on s'est maintes fois justement élevé.

Nous souscrivions donc volontiers à sa reconstruction immédiate et dans les conditions avantageuses pour nos finances municipales qu'annonce notre confrère s'il s'agissait d'un pont normal. Nous sommes loin d'être les ennemis de toute innovation et de toute originalité, pas plus que nous ne sommes partisans de la routine aveugle ou du déjà fait ; nous reconnaissons également la supériorité incontestable du fer pour ce genre de construction et la valeur technique de ceux qui dirigent nos grands établissements métallurgiques ; mais nous comprenons l'emploi du fer pour remplacer la pierre dans les constructions, quand celles-ci doivent y gagner en légèreté, en élégance et en économie. L'aspect du Rhône à beaucoup gagné à la réfection des ponts Morand, la Fayette et du Midi. Irait-on maintenant compromettre par une masse élevée et compacte le merveilleux coup d'œil que nous avons vers le sud ? Aussi nous associons-nous pleinement aux réflexions suivantes que ce projet a suggérées à l'*Express* du 29 :

« Nous espérons bien que ce projet recevra l'accueil qu'il mérite et sera repoussé avec tous les honneurs qui lui sont dus. Lyon n'a nullement besoin d'un pont des Soupîrs, et nous ne voyons pas de quel droit on autoriserait un industriel à couper par une ligne de baraques la belle perspective de notre fleuve. La Ville est assez riche pour reconstruire le pont de la Guillotière quand cette opération sera jugée indispensable. »

CONCOURS

UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

L'Union centrale des arts décoratifs rappelle aux artistes et aux fabricants que les œuvres exécutées en vue du concours ouvert en septembre 1899, dans le but de provoquer pour l'Exposition de 1900 la création de compositions décoratives se rapportant au décor fixe ou mobile de l'habitation et à l'ornement de la personne doivent être déposées du 10 au 15 février 1899, au siège de la Société, 10, rue des Bons-Enfants (hôtel de la Chancellerie d'Orléans).

Les œuvres présentées au concours devront être exécutées dans leurs formes et leurs matières définitives ; elles ne devront ni avoir

été mises dans le commerce, ni avoir figuré dans une exposition ou dans un concours autrement qu'à l'état d'esquisses.

On rappelle en même temps aux concurrents que tout pastiche et toute copie ou imitation servile d'un style caractérisé seront écartés.

Le total des primes en argent attribuées aux lauréats pourra atteindre 30.000 francs.

En outre, l'Union centrale se propose d'acquérir parmi les œuvres récompensées celles qui conviendront le mieux aux collections de son musée, avec l'intention de les faire figurer dans un compartiment spécial de l'Exposition de 1900. Les auteurs des œuvres acquises par l'Union centrale en conserveront la propriété artistique qu'ils seront libres d'exploiter à leur guise après l'Exposition.

Le but de l'Union centrale a été surtout de provoquer la création d'œuvres d'un prix abordable et d'une utilité courante, destinées à servir, les unes à l'embellissement des demeures luxueuses, les autres à faire pénétrer l'art dans les habitations du plus grand nombre.

Le règlement du concours est à la disposition des artistes et des fabricants au Secrétariat de la Société, 19, rue des Bons-Enfants.

PONTOISE

CAISSE D'ÉPARGNE (RÉSULTATS)

Le concours ouvert par la ville de Pontoise pour la construction d'une Caisse d'épargne a été jugé le 15 décembre. Les trois jurés architectes étaient MM. Daumet, Laloux et Blavette.

Voici les résultats :

1^{er} prix, exécution : M. Guilbert, architecte à Paris. 2^e prix, 500 francs : M. Beaudouin, à Pontoise. 3^e prix, 300 francs : M. Charpentier, à Gagny.

PLANCHERS EN BÉTON ARMÉ

SYSTÈME HENNEBIQUE

Cette construction comprend les deux étages inférieurs d'un bâtiment devant servir à l'usage de distillerie, dans l'usine de M. Cusin, au Frambourg, près Pontarlier.

Le plancher du rez-de-chaussée est identique à celui du premier étage, dont nous donnons ci-contre une reproduction ; la partie sur laquelle seront installées les machines est prévue pour résister à une charge de 1800 kilogrammes par mètre carré. La section des poutres pour une portée de 5^m 30 est de 18 × 30 centimètres.

Le plancher, prévu pour la surcharge de 1500 kilogrammes par mètre carré, est disposé de la même façon. La hauteur des poutres secondaires a été réduite à 25 centimètres dans la partie centrale du bâtiment.

Les poutres maîtresses placées perpendiculairement à la façade principale ont une section de 20 × 30 centimètres ; elles portent sur des colonnes en fonte ou des massifs de maçonnerie. Les colonnes en fonte sont terminées par des chapiteaux carrés de 30 × 30 analogues à ceux qui terminent les colonnes portant des sommiers en bois.

Les chapiteaux présentent sur le côté des rebords entre lesquels sont construites les poutres en béton armé, qui sont simplement posées sur les colonnes. Malgré cela, la solidité est complète, la rigidité du béton armé, même sous une charge dessymétrique, ne permettant pas à la colonne de se déjeter.

Les barres des poutres maîtresses sont terminées par des œillets dans lesquels on a placé de petites barres verticales servant d'ancrage pour les murs des façades principales.

Les poutres principales qui se trouvent entre la salle des machines et le reste du bâtiment portent en outre un mur de 4 mètres de hauteur et le plancher du premier étage, prévu pour une sur-

charge de 600 kilogrammes par mètre carré. Par suite de la suspension au rez-de-chaussée d'une partie des colonnes, deux des poutres maîtresses ont une portée de 9 mètres. La largeur de ces poutres est de 50 centimètres et leur hauteur de 30 centimètres seulement, par suite du peu d'espace disponible. On a dû renforcer la partie du béton travaillant en compression par des barres placées au sommet des poutres maîtresses par des étriers renversés qui pénètrent dans le béton jusqu'à l'axe des fibres neutres.

Les poutrelles ont une section de 18 × 20 centimètres et le hourdis une épaisseur de 10 centimètres.

Voûte, du Cimetière, de la Belle-Allemaude et le boulevard de la Croix-Rousse ;

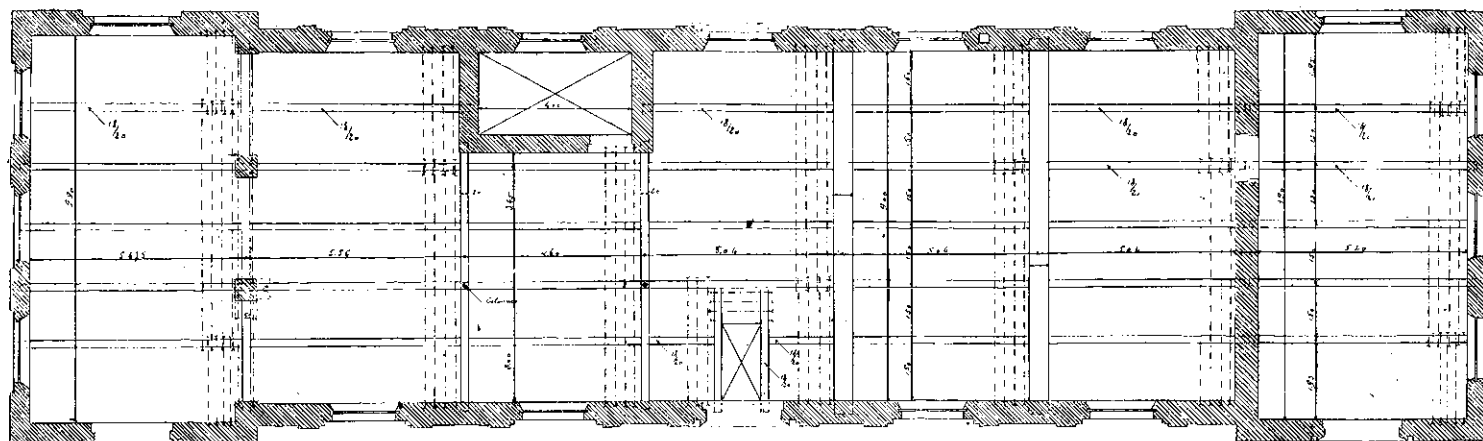
2° La création et la suppression de diverses voies publiques ;

3° Le classement d'une impasse et d'un passage privé.

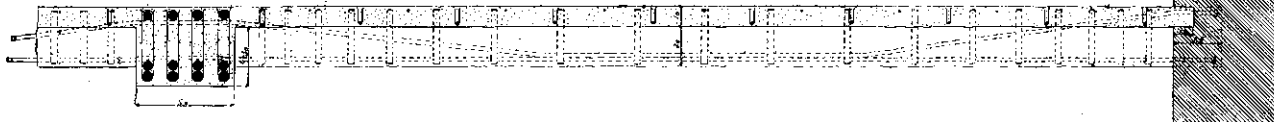
Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, est déposé à la Mairie du IV^e arrondissement, depuis le lundi 26 décembre 1898 jusqu'au lundi 9 janvier 1899 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné

Plancher haut du rez-de-chaussée, surcharge uniforme 600 kilogrammes par mètre carré.



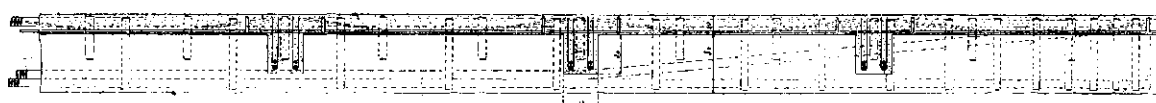
Détail d'une poutrelle



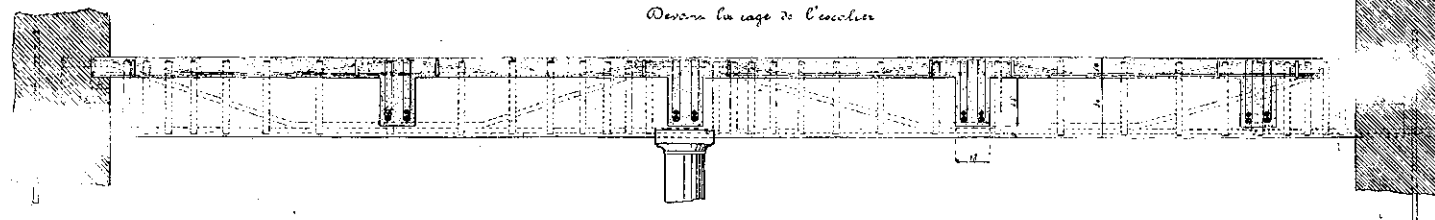
Croquis de la poutre maîtresse sur les appuis



Détail d'une poutre maîtresse de 9 mètres



Poutres maîtresses du plancher haut du rez-de-chaussée calculées pour une surcharge de 1500 K p m² devant la cage de l'escalier



PLANCHER EN BÉTON ARMÉ SYSTÈME HENNEBIQUE BREVETÉ s. g. d. g.

Concessionnaire M. PÉROL

Distillerie de M. Cousin jeune au Frambourg (Doubs).

Comme dans le plancher du rez-de-chaussée, les barres des poutres principales sont utilisées pour ancrer les murs de façade du bâtiment.

Ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. Collomb, architecte à Lyon, par M. Perol, entrepreneur concessionnaire de M. Hennebique.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet comportant :

1° La fixation des alignements et du nivellement des voies publiques de la partie occidentale du IV^e arrondissement comprise entre la ligne du chemin de fer de Lyon à Bourg, les rues de la

à cet effet par M. le Préfet, recevra à ladite Mairie, pendant trois jours, les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 janvier 1899, de midi à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Enquête. — Il est ouvert une enquête sur le projet d'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 64 « du Pré-Gaudry », sur la propriété de la Société française des câbles électriques.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, depuis le 26 décembre 1898, dans les bureaux de l'état-civil du III^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours,

les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 janvier 1899, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Demandes d'admission à l'Exposition de Paris en 1900. — La deuxième section (Industries diverses) du Comité départemental du Rhône rappelle aux industriels que le dernier délai pour le dépôt des demandes d'admission expire *fin janvier* 1899 et qu'ils feront bien, pour ne pas être forclos, de remettre immédiatement leur demande au Secrétariat de la Section, 7, rue de la République, Lyon (Union des Chambres syndicales lyonnaises).

Le présent appel s'adresse spécialement aux industriels ressortissant aux classes suivantes : **Métallurgie, Electricité, Moyens de transports, — Ameublement, Tapisserie, — Orfèvrerie, Joaillerie, — Cuirs et Peaux, — Alimentation, Boissons, Conserves, — Arts de l'habitation, — Tissus et fils autres que la soie, — Produits chimiques et pharmaceutiques, — Papiers, Typographie, Lithographie. — Vêtements, Chaussures, Accessoires du vêtement.**

Des formules de demande sont délivrées au Secrétariat de la Section, 7, rue de la République.

Mises en adjudication de Travaux du P.-L.-M. — La Compagnie P.-L.-M. va mettre en adjudication les travaux relatifs à l'agrandissement des installations afférentes à la manutention des grands bois, aux gares d'Usson-Saint-Pol et de Craponne-sur-Arzon (ligne de Saint-Bonnet-le Château à Craponne.)

La dépense est évaluée à 17.000 francs. Les travaux sont du ressort du XII^e arrondissement de la voie, dont le siège est à Lyon 10, cours du Midi. Principaux prix :

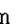



Les déblais pour recoupe de talus et élargissement, 1 fr. 10 le m. c. ; dans le roc, 3 fr. le m. c. ; fourniture et emploi de déblais d'emprunt, 2 fr. 30 : démolition de maçonneries, 3 fr. ; de pierres de taille, 6 fr. ; pavage en bois, 10 fr. le m. s. ; pierre cassée pour empièvements, 12 fr. 50 le m. c. ; cylindrage d'empièvements, 0 fr. 25 le m. s. : fourniture et emploi de ballast, 6 fr. 50 le m. s. ; béton, 14 fr. 10.

— Le même arrondissement se dispose à mettre en adjudication la fourniture de 3400 m. c. de ballast en galets du Rhône, du Gier ou du Garon, pour l'entretien des voies sur divers points, entre Terrenoire et Lyon, de la ligne de Roanne à Lyon par Saint-Etienne.

Ladite fourniture sera faite en gare de Givors, en un seul tas sur une surface de 2200 mètres environ, sur une hauteur ayant au moins 2 mètres.

Fourniture de ballast, 4 fr. 25 le m. c.

Société nationale des architectes de France, Conseil d'administration élu pour 1898 1899 :

MM. Fernoux, président ; Bouhon (F.) , vice-président ; Christie, secrétaire général ; Charpantier (A.), trésorier ; Housin, secrétaire du Conseil ; Desjardins, bibliothécaire-archiviste ; Alinot, , censeur ; Lecavelé , Lefèvre , Preux, Bourdeix, Georges, Gaté, Gérald de Faye, titulaires.

Société des architectes diplômés. — La Société des architectes diplômés vient de constituer ainsi son bureau pour 1899 :

Président, M. Courtois-Suffit ; vice-présidents, MM. Cousin et Louvet ; secrétaire général, M. Davoust ; archiviste, M. Jalabert ; trésorier, M. Poupinel ; secrétaires du Comité, MM. Castex et Thoumy.

Membres du Comité : MM. Courtois-Suffit, Cousin, Debrie, Eustache, Ch.-A. Gauthier, Castex, Georges Gossart (d'Evreux), Abel Chancel, Deglane, Deslignières, Louvet, Henri Mayeux, Thoumy, Mougnot (d'Épinal), Adrien Chancel, Defrasse, Legros, Maitresse, Gabriel Morice, Fernand Gautier, Léon Rousseau (de Sens).

Société des architectes des Bouches-du-Rhône. — Cette Société a

décidé d'admettre comme membres titulaires, et conformément aux prescriptions de ses statuts, les trois architectes exerçant leur profession dans le département de Vaucluse, dont les noms suivent : MM. Guiminel, architecte de la ville d'Avignon ; Tourtel, architecte du département de Vaucluse ; Valentin, architecte des monuments historiques à Avignon.

Nécrologie. — M. CANQUE, entrepreneur, 72 ans, 16, rue des Archers.

M. PAGNY, sculpteur, 69 ans, avenue de saxe, 199.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 28 décembre

LYON

Cabinet de M. B. BERNARD, route de Vienne, 74.

Chemin des Balançoires. — Démolition et reconstruction d'un mur de clôture. — Propr., Société française des câbles électriques, chemin du Pré-Gaudry, 4.

Cabinet de M. BOISTARD, rue Servient, 5.

Rue de Béarn, entre les rues Montesquieu et Bonald. — Maison de rapport, 5 étages. — Propr., M^{me} Demourgues, rue de la Villardière.

Cabinet de MM. MIQUEL et DORION, avenue de Saxe, 106.

Chemin des Sablonniers (Montchat). — Maison de rapport, 3 étages. — Propr., M. Plazanet, cours Lafayette, 29.

Chemin de Saint-Marc. — Bâtiment pour usine. — Propr., MM. Lumière (Monplaisir) Entr. MM. Jarrigeon et Denis, rue St-Victor, 20.

Rue Saint-Cyr, 51. — Construction d'un bâtiment pour hangar. — Propr., M. Mérat, rue des Docks, 3.

Rues de Monplaisir et de la Promenade. — Maison de 2 étages. — Propr., M. A. Rabatel, grande rue de la Guillotière, 111.

SAINT-ÉTIENNE

Cabinet de M. CHAPELON jeune, place Badouillère, 1.

Chemin de l'Égalierie, au Mont. — Maison d'habitation. — Propr., M. Muller, rue Montebello

Cours Fauriel. — Maison d'habitation. — Propr., M. Michalon fils, rue Villebœuf, 8. — Entrepr., M. Devidal, boulevard de l'Hôpital, 5.

Cabinet de M. LAMAIZIERE, rue Mi-Carême.

Chemin du Rey. — Usine et maison. — Propr., MM. Chavanet, Gros, Pichard, chemin du Rey. — Entrepr., MM. Merry et Deville, 40, rue Désirée.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALMANACH HACHETTE POUR 1899

Le plus populaire, le plus répandu, le plus attendu et le plus indispensable des Almanachs : l'*Almanach Hachette*, vient de paraître. Et son apparition à la devanture des libraires est un véritable événement.

L'*Almanach Hachette* fait aujourd'hui partie des meubles de la maison : où que l'on aille, chez le riche comme chez le pauvre, chez le bourgeois, l'ouvrier, le paysan, l'artisan, le collégien, on voit l'*Almanach Hachette*, annonçant la nouvelle année comme l'hirondelle annonce le printemps.

Pour 1899, que nous apporte-t-il en ses 436 pages ?

D'abord les probabilités du temps et l'astrologie pour tous les mois, des conseils pratiques relatifs aux jardins potagers et d'agrément, au ménage, à la cave, à l'hygiène etc. ; 200 nouvelles recettes de cuisine par ordre alphabétique, le tableau universel des monnaies, des poids et mesures, un barème pour faire ses paiements, un petit code de télégraphie économique et conventionnelle, et ce merveilleux Agenda, qu'on peut détacher du volume, et qui sert à la fois de calendrier, de memento et de carnet de comptes.

L'*Almanach* de 1899 publie 70 articles nouveaux, illustrés de 1081 figures et accompagnés de 10 cartes en couleur.

À l'Histoire de l'Année ont été ajoutées 6 pages d'illustrations servant à rappeler les grands événements, les grandes catastrophes de l'an écoulé, les grands vivants et les grands morts.

Au chapitre *Univers*, on lira avec une vive curiosité une étude sur la fin du monde annoncée pour le 13 novembre 1899, par le célèbre Dr Falb ; des pages documentées sur le mystérieux phénomène des volcans et les couleurs de l'arc-en-ciel ; un précis de l'histoire de l'Angleterre, l'histoire des Parlements français ; des articles sur les ordres religieux de femmes dans le monde entier, sur les Anglais au Soudan, le Sénégal et son avenir, la France gastronomique, Madagascar, terre française, la guerre hispano-américaine, l'enseignement supérieur, les grands peintres français, l'histoire de l'habitation moderne et de l'ameublement, du costume masculin depuis un siècle, et du corset depuis son origine jusqu'à nos jours.

Signalons encore l'art de connaître, d'après la physionomie, les bons et les mauvais serviteurs; les chances qu'une femme a de se marier de 15 ans à 50 ans; les grandes découvertes et les petites inventions; les nouveaux timbres-poste, les jeux de carte, l'escrime du pied et du poing; l'automobilisme; l'ABC de la chimie; le sommeil; la langue et le goût; et enfin les curieuses statistiques illustrées sur les partis politiques en France, la dépopulation, les marines de guerre du monde.

Ajoutons que chaque acheteur de l'*Almanach Hachette* a droit de prendre part à des concours et d'utiliser des bons-primés qui lui remboursent 50 fois les trente sous que lui aura coûté l'exemplaire.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 10 janvier. — *Préfecture.* — Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur, donne avis à tous les intéressés qu'il ne sera pas procédé à la nouvelle adjudication, annoncée pour le 10 janvier 1899, des travaux d'infrastructure d'un tronçon commun aux lignes d'intérêt local de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols. Lyon, le 27 décembre 1898.

Rhône. — Mardi 24 janvier, 1 h. — *Hospices civils de Lyon* (salle des séances, passage de l'Hôtel-Dieu, 44). — Construction d'un quartier pour le service des épileptiques, hommes, à l'hospice du Perron, à Pierre-Bénite. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et ciment. Montant des travaux, 170.000 fr. Cautionnement, 17.000 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant des travaux, 20.500 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant des travaux, 51.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 19.500 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant des travaux, 16.500 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 33.800 fr. Cautionnement, 3.400 fr. — 7^e lot. Ferblanterie. Montant des travaux, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa des certificats par l'architecte en chef des hospices, au plus tard le 16 janvier avant 4 heures du soir.

Dépôt des soumissions au bureau des bâtiments, à l'administration centrale des hospices, au plus tard le 21 janvier, avant 4 heures du soir.

Les devis, plan, cahiers des charges, bordereaux de prix, sont déposés à l'administration centrale des hospices, bureau des bâtiments, 44, passage de l'Hôtel-Dieu, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Ain. — Dimanche 8 janvier, 2 h. — *Mairie de Châtillon-sur-Chalainne.* — Réparations aux halles. Toiture et dallage en béton et ciment. Montant estimatif, 12.040 fr. 43.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 8 janvier, 2 h. — *Mairie de Challex.* — Construction du clocher de l'église. Montant des travaux, 10.658 fr. 50. Cautionnement, 550 fr. Visa jusqu'au 31 décembre par M. Ferret, architecte, à Bourg.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 15 janvier, 2 h. — *Mairie de Colomieu.* — Fourniture de mobilier scolaire. Montant des travaux, 11.613 fr. 56.

Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Samedi 14 janvier, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Commune de Baltrains. Architecte auteur du projet, le Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Baltrains à Velesmes: construction de rigoles pavées dans la traverse du village. Montant du devis, 1.501 fr. 73. Cautionnement, 50 fr. — Commune de Pin-l'Émagny. Architecte auteur du projet, le Service vicinal. Construction du chemin rural reconnu n° 1 (du chemin de grande communication n° 41 au chemin de la Carrière). Montant

du devis, 5.200 fr. 35. Cautionnement, 170 fr. — Commune de Pin-l'Émagny. Architecte auteur du projet, le Service vicinal. Construction du chemin rural reconnu n° 2 (du chemin rural n° 1 au chemin de Courcuire). Montant du devis, 2.400 fr. 90. Cautionnement, 80 fr. — Commune d'Achey. Architecte auteur du projet, M. Buchillet, agent-voyer à Dampierre. Chemin rural d'Achey au Crochet: réfection du pont en bois établi sur la rivière le Salon. Montant du devis, 1.906 fr. 25. Cautionnement, 95 fr. — Commune de Vellexon. Architecte auteur du projet, M. Lécivain, conducteur des ponts et chaussées à Ray. Réparations aux conduites d'eau, au lavoir, à l'abreuvoir et à la maison d'école du hameau de Vaudey. Montant du devis, 1.705 fr. 07. Cautionnement, 85 fr.

Dans ces évaluations ne sont pas compris la somme à valoir et les honoraires.

Les concurrents sont tenus, sous peine d'élimination, de présenter leurs certificats au visa de l'auteur du projet, à titre de communication, cinq jours au moins avant l'adjudication.

On pourra prendre communication des plans et devis à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 14 janvier, 2 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un groupe scolaire, quartier Saint-Roch, 1^{er} et 3^e lots, travaux de maçonneries et charpentes en bois. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant de la dépense, 109.769 fr. 96. Cautionnement, 7.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant de la dépense, 21.979 fr. 59. Cautionnement, 1.300 fr.

Visa du certificat par M. l'architecte en chef, huit jours au moins avant celui de l'adjudication.

Les plans, devis, cahiers des charges, bordereaux des prix et détail estimatifs sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir, jusqu'au jour de l'adjudication.

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Dimanche 1^{er} janvier, *le Prophète.*

Théâtre des Célestins. — Dimanche, 1^{er} janvier, en matinée à 2 heures, les *Mystères de Paris.* Le soir, les *Deux Orphelines.* Lundi 2 janvier, pour les fêtes du jour de l'an, matinée à 2 heures, les *Pirates de la Savane.* Le soir, la *Maison du Baigneur.* Mlle Cavell ayant consenti à donner encore deux représentations fera ses adieux mardi dans le *Monde où l'on s'ennuie* et mercredi dans le *Nouveau Jeu.*

Eldorado, 33, cours Gambetta. — Tous les soirs concert-spectacle: dimanche 1^{er} et lundi 2 janvier, grande matinée à 2 heures, prix réduits, répertoire réservé aux familles avec la *Poudre infernale.* Très bons débuts des sœurs Elsa et Kate, prodiges de la barre fixe, le chanteur Delmarre, de l'Eldorado, dans son nouveau répertoire. Dernières du clown Raphaël, avec ses chiens comiques et amusants.

Cirque Rancy. — Les Hernandez, dans leur création du tremplin aérien, et la ravissante pantomime *César Cascabel.*

A l'occasion du nouvel an, dimanche 1^{er}, lundi 2, mardi 3, mercredi 4, et jeudi 5 janvier, deux représentations chaque jour avec toutes les attractions et toutes terminées, matinées et soirées, par la pantomime *César Cascabel.*

Le Propriétaire-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 19247

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tuiles, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pomilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trépt* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Freydier-Gouy); *Chaux des Barbrières* (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Laites suisses.* Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annassy; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier.* Spécialité de *Boisseries* pour cheminées, *Tuyaux en grès.* Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annassy; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYONNAISE

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

SAUTIER-THYRION & MOUTON

TUILES,
BRIQUES,
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES
De M^r. PROST et PICARD, à CIVORS (Rhône)
LYON, 2, place Fléney, 2
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.
CARREAUX et PAVAGES de Defrance et C^{ie} (Sarreguimines)
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.
CARREAUX en ciment.
CARREAUX des Faïenceries de Creil et
Montereau, pour Revêtements.
TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS

ÉMAUX

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AÎNÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

ARDOISES

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Seriz, LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

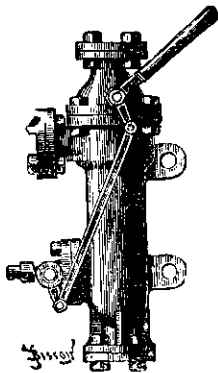
KÖERTING FRÈRES

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

100.000 APPLICATIONS

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS



Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide. Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

PULSOMÈTRES SYSTÈME KÖERTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.

Les seuls vraiment pratiques.

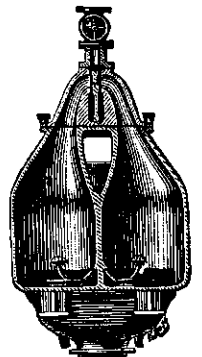
CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. **Ventilateurs de cheminées**, en fer, plomb, etc., pour tous usages. **Agitateurs de liquides** à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. **Aspirateurs et Compresseurs** d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. **Elevateurs** ou pompes à jet de vapeur. **Pompes de cale**. **Pompes à incendie**. Elevateurs de circulation pour cuvier à couler les étoffes pompes pneumatiques pour laboratoires. **Valves pour eau et vapeur**. **Purgeurs automatiques** pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. **Graisseries automatiques à graisse solide**. **90 0/0 d'économie**. Produits d'amiante américaine.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE